



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLANS DE SIMPLIFICATION MINISTÉRIELS POUR 2024-2027

Synthèse des mesures

JUIN 2024

INTRODUCTION



Le comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 24 avril 2024 a fait de la simplification administrative une priorité.

En complément de programmes interministériels décidés au CITP, le Premier ministre a demandé à tous les membres de son gouvernement de décliner un plan de 10 mesures de simplification, avec la perspective de premiers résultats concrets dès 2024.

Ce dossier consolide les mesures de simplifications engagées par chaque ministère avec l'impact attendu dans la vie des usagers et des agents.

Ces plans de simplification ministériels ont vocation à répondre aux attentes des Français : des délais plus courts, un meilleur accueil au guichet comme au téléphone, des démarches plus fluides, plus compréhensibles et accessibles à tous, mais aussi des outils numériques simples et ergonomiques.

Répondre à ces attentes nécessite aussi de simplifier les processus de travail des agents publics pour réduire la complexité et la lourdeur administrative tout en améliorant les conditions de travail. C'est pourquoi l'ensemble des plans de simplification des ministères comprennent des mesures pour les usagers et pour les agents, ainsi que pour les collectivités locales et les élus.

La simplification de l'action publique est un enjeu de long terme qui s'inscrit dans la durée : les plans de simplification ministériels seront enrichis progressivement de nouvelles mesures en fonction des besoins exprimés par les usagers et les agents publics. Les ministères travaillent d'ores-et-déjà à l'identification de mesures de simplification complémentaires pour la période 2025-2027.



SOMMAIRE

INTRODUCTION

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
SOMMAIRE.....	4
PARTIE 1 : ACCELERER L’EFFORT DE SIMPLIFICATION POUR TOUS LES FRANÇAIS	7
1. ACCELERER LA POLITIQUE DE SIMPLIFICATION MENEES DEPUIS 2017.....	7
2. UNE METHODE COMMUNE A TOUS LES MINISTERES	9
3. SEPT ENGAGEMENTS CLE POUR REPENDRE AUX ATTENTES DES FRANÇAIS	11
PARTIE 2 : TREIZE MESURES CLES EN 2024 POUR SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS	15
PARTIE 3 : MESURES DETAILLEES DE SIMPLIFICATION DES MINISTERES	31
MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER.....	31
1. # SIMPLIFIER ET DEMATERIALISER LES DEMARCHES DES USAGERS.....	31
2. # AMELIORER L’ACCUEIL ET LES DELAIS.....	31
3. # SIMPLIFIER LA VIE DES ETABLISSEMENTS	32
4. # SIMPLIFIER EN CONTINU AVEC LES AGENTS	32
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES OUTRE-MER	33
1. # RENFORCER L’ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS EN OUTRE-MER.....	33
2. # DEVELOPPER LES MOYENS D’ACTION AU PLUS PROCHE DES BESOINS.....	33
3. # SIMPLIFIER LES MOBILITES DES AGENTS EN OUTRE-MER	33
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA RURALITÉ	35
1. # MIEUX ACCOMPAGNER LES PROJETS DES COLLECTIVITES LOCALES	35
2. # SIMPLIFIER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DOTATIONS	35
3. # ALLEGER LES CONTRAINTES SUR LES COLLECTIVITES LOCALES	35
MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE.....	36
1. # SIMPLIFIER LES DEMARCHES POUR LES ELEVES, LEUR FAMILLE, LES JEUNES ET LES ASSOCIATIONS.....	36
2. # SIMPLIFIER LA VIE ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS.....	37
3. # UNE DEMARCHE GLOBALE D’AMELIORATION CONTINUE	38

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE	39
OBJECTIF N°1 : SIMPLIFIER POUR TOUTES LES ENTREPRISES	39
OBJECTIF N°2 : SIMPLIFIER (ENCORE PLUS) TOUTES LES PETITES ENTREPRISES :	39
OBJECTIF N°3 : SIMPLIFIER POUR PRÉPARER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN.....	39
 MINISTÈRE DE LA CULTURE	40
1. # SIMPLIFIER ET AMÉLIORER LE PARCOURS DES USAGERS	40
2. # SIMPLIFIER LES RÈGLES FISCALES POUR LES ARTISTES-AUTEURS	40
3. # REDONNER DES MARGES DE MANŒUVRE AUX AGENTS DES SERVICES PATRIMONIAUX DECONCENTRÉS	41
 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ..	42
1. # FACILITER LA RENOVATION ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	42
2. # SIMPLIFIER ET DEMATERIALISER LES DEMARCHES DES USAGERS.....	42
3. # SIMPLIFIER EN CONTINU AVEC LES AGENTS	43
 MINISTÈRE DE LA JUSTICE	44
1. # UNE JUSTICE CLAIRE ET ACCESSIBLE.....	44
2. # SIMPLIFIER LES PROCÉDURES	44
3. # SIMPLIFIER LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE.....	45
 MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	46
1. # AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE RENDU AUX FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER	46
2. # SIMPLIFIER LA VIE DES AGENTS EN OFFRANT DES OUTILS ET UN ACCOMPAGNEMENT MIEUX ADAPTÉ À LEUR PROFIL ET LEURS MISSIONS	47
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE.....	48
1. # SIMPLIFIER LA VIE DES CHERCHEURS ET SÉCURISER LE RECOURS AU CIR	48
2. # MIEUX ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS.....	48
3. # SIMPLIFIER LES MODALITÉS D'ORGANISATION INTERNES.....	49
 MINISTÈRE DES ARMÉES	50
1. # FACILITER LES DEMARCHES DES JEUNES	50
2. # FACILITER LE RECRUTEMENT	50
3. # SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES AGENTS	51
 MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	53
1. # SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES	53
2. # SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LE FINANCEMENT DE LEURS PROJETS	53
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.....	55
1. # AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES AGRICULTEURS.....	55
2. # SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES AGRICULTEURS	55

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES	57
1. # FACILITER L'ACCES AUX DROITS	57
2. # REDONNER DU TEMPS MEDICAL.....	57
3. # OPTIMISER LE TEMPS DES PROFESSIONNELS	57

PARTIE 1 : ACCELERER L'EFFORT DE SIMPLIFICATION POUR TOUS LES FRANÇAIS

1. ACCELERER LA POLITIQUE DE SIMPLIFICATION MENEES DEPUIS 2017

SIMPLIFIER LA VIE DES FRANÇAIS DEPUIS 2017

Depuis 2017, le gouvernement poursuit une orientation claire en matière de transformation publique : **rendre l'action publique plus simple, plus proche et plus efficace**, sous l'impulsion des comités interministériels de la transformation publique (CITP) présidés par le Premier ministre. Tenir cet engagement demande d'abord de **incarner dans les démarches quotidiennes des Français**, en luttant contre la complexité et la lourdeur administrative à tous les étages. Simplifier les démarches administratives est à la fois un enjeu d'efficacité pour les Français comme pour les agents publics, mais également un enjeu démocratique pour **donner aux citoyens pleinement confiance dans l'action publique**.

Depuis 2017, des mesures emblématiques ont été prises pour simplifier la vie des Français, notamment :

- **La loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC), adoptée en 2018, a marqué une étape dans l'évolution de la posture de l'administration.** Pour assurer une relation de confiance entre les usagers, particuliers ou entreprises, et leurs administrations, la loi institue un droit à l'erreur, permettant notamment de réduire les complexités excessives que peut impliquer le fait de corriger une déclaration erronée, mais surtout engage l'administration à transformer sa posture envers le citoyen.
- **Depuis 2018 le déploiement et l'extension progressive de FranceConnect,** sécurise et simplifie l'accès à plus de 1 400 services en ligne de l'Etat (impôts, compte formation, Assurance maladie).
- **La mise en place du prélèvement à la source le 1^{er} janvier 2019** a permis d'alléger les démarches fiscales de millions de Français tout en évitant que le décalage entre le calcul et le paiement de l'impôt ne crée de difficultés financières pour les contribuables dont les revenus baissent d'une année sur l'autre.
- **La loi d'accélération et simplification de l'action publique (ASAP) de 2020 a simplifié encore d'autres actes administratifs du quotidien** comme l'ouverture et la gestion du livret d'épargne populaire ou la fourniture du justificatif de domicile pour obtenir des papiers d'identité, le permis de conduire.
- **La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale** de février 2022 a renforcé le dites-le-nous une fois et introduit dans la loi la notion d' « administration proactive » en autorisant tout échange de données, dès lors qu'il s'agit d'informer un usager sur un droit ou de lui attribuer automatiquement une prestation ou un avantage.

PARTIR DE L'EXPERIENCE ET DU RESENTI DES USAGERS

Conscient que les grands chantiers de simplification administrative « par le haut » ont souvent eu un impact limité, le gouvernement a choisi d'abord **la simplification en partant des attentes les plus importantes des usagers** et en s'appuyant sur leurs expériences et leurs

ressentis dans leur relation quotidienne avec les services publics. C'est dans cette perspective que le gouvernement a adopté au CITP du 9 mai 2023 une nouvelle méthode pour améliorer les parcours, en partant des **moments de vie des usagers**. Dix moments de vie prioritaires ont été identifiés en 2023. Cette méthode transversale permet de mieux comprendre les difficultés et les opportunités de simplification en se basant sur le ressenti et le vécu des usagers. Le CITP du 24 avril 2024 a mis la focale sur les moments de vie « je deviens parent » et « je scolarise un enfant ».

« Tous les sujets sont sur la table pour simplifier, accélérer et faciliter la vie des Français. »

Gabriel Attal, Premier ministre
Discours de politique générale, 31 janvier 2024

Afin d'approfondir cette dynamique et toujours mieux répondre aux attentes des Français, le Premier ministre a placé son mandat sous le signe de la « débureaucratization » et a souhaité lancer des travaux **ambitieux pour simplifier la vie des Français et des agents publics**, coordonnés au niveau interministériel.

Les ministères de l'économie et de l'agriculture ont été parmi les premiers à formuler des plans en réponse à des problématiques sectorielles exprimées par les entreprises et les agriculteurs.

Simplifier la vie des entreprises

Dans le cas du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, ce sont cinquante mesures qui ont été présentées en avril 2024, toutes visant à améliorer le quotidien des chefs d'entreprises françaises, dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie économique.

Ces mesures sont le fruit de concertations de grande ampleur : au total, 29 000 patrons de TPE, PME, grandes entreprises et auto-entrepreneurs ont participé aux Rencontres de la Simplification organisées par Bercy. Près de 5 400 propositions ont été émises, dont 23 particulièrement plébiscitées.

Le résultat de cet exercice est un plan d'action global de simplification comprenant cinquante mesures concrètes basées sur une méthode nouvelle pour amener un changement systémique et atteindre trois objectifs ambitieux : 1) mettre l'administration au service des entreprises, en remettant en cause les pratiques inutiles et en rationalisant le nombre de Cerfa ; 2) soulager en priorité les petits acteurs économiques (TPE-PME, indépendants, artisans, commerçants) que la multiplication des normes affecte particulièrement ; 3) faciliter et à accélérer les transitions écologiques, énergétiques et numériques de l'économie française pour assurer sa réindustrialisation, en revoyant certaines normes.

Simplifier la vie des agriculteurs

Dès les premiers jours de la mobilisation des agriculteurs, le Gouvernement a pris la mesure de leurs attentes, avec un nombre inédit d'engagements. L'objectif : simplifier et améliorer le quotidien des agriculteurs et l'exercice de leur métier.

Les travaux conduits dans les territoires sous le pilotage des préfets lors du « mois de la simplification » en février ont permis de dégager plus de 3 000 propositions, dont environ 70% relèvent de la simplification administrative et / ou législative. Les chantiers de simplification couvrent les thématiques de l'accessibilité aux aides et formulaires, de la cohérence de la réglementation, de la fiscalité et des entreprises, du foncier, de la politique agricole commune et des territoires, de l'élevage, du droit du travail, de la forêt et de l'outre-mer.

Six chantiers de simplification structurants sont présentés dans la partie 3 de ce dossier comme illustration de la diversité des travaux en cours. La réflexion se poursuit, avec les territoires, autour de plusieurs objectifs, notamment pour limiter le temps passé aux démarches administratives pour les agriculteurs.

2. UNE METHODE COMMUNE A TOUS LES MINISTERES

DES 2024, DIX MESURES PAR MINISTERE

Dans la poursuite de sa déclaration de politique générale, **le Premier ministre a demandé à tous les membres de son gouvernement de décliner un plan de 10 mesures de simplification** propres à leur ministère lors des Rencontres des cadres dirigeants de l'Etat du 12 mars 2024.

Cette demande a été suivie d'actions concrètes et rapides : plusieurs mesures de simplification emblématiques ont été partagées lors du CITP d'avril 2024. L'ensemble des ministères ont par ailleurs produit un plan de **6 à 15 mesures de simplification** et se sont engagés à partager de premiers résultats dès la fin de l'année 2024. L'ensemble de ces plans sont présentés dans le présent dossier.

Le Premier ministre suivra régulièrement l'avancement des plans de simplification : les ministres seront notamment invités à en partager les résultats en Conseil des ministres. Le suivi de la mise en œuvre des plans est assuré par **la Direction interministérielle de la transformation publique** avec la volonté de promouvoir **une culture commune de la transformation et de la simplification au cœur l'Etat**.

SIMPLIFIER AUSSI LA VIE DES AGENTS PUBLICS

« Simplifier nos procédures internes qui, sinon, ancrent nos agents dans la culture administrative de la complexité. »

Emmanuel Macron, président de la République Rencontres des cadres dirigeants de l'Etat, 12 mars 2024

Les plans des ministères suivent une double logique, partagée : **réduire la complexité des démarches quotidiennes des Français et simplifier la vie des agents**. Il s'agit aussi de simplifier les démarches des collectivités locales et des élus.

De fait, l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers s'appuie sur l'amélioration des conditions de travail des agents, qui est par ailleurs un gage d'attractivité pour la fonction publique. Comme l'a rappelé le président de la république le 12 mars dernier, il s'agit *« d'appliquer à nos propres agents ce qu'on leur demande d'appliquer vis-à-vis des usagers »*.

Les **premières pistes de simplification ont ainsi été identifiées dans tous les secteurs**, en priorisant les mesures ne nécessitant pas (ou peu) de modification de normes légales, économes pour les finances publiques et avec des effets rapides.

INSCRIRE DANS LE TEMPS LONG L'IDENTIFICATION DES COMPLEXITES ET LA SIMPLIFICATION

Pour inscrire l'effort de simplification au-delà des mesures identifiées, **les ministères agissent pour simplifier leur action en continu**. Ainsi, certains ministères lancent des démarches plus transversales pour identifier en continu les irritants et les difficultés rencontrées par les usagers pour proposer des solutions adaptées (ex : feuille de route 2.0 de la Gendarmerie nationale, programme permanent de simplification démarré en 2013). Des dispositifs interministériels permettent également d'identifier au fil de l'eau des pistes de simplification, à l'instar de la plateforme « Services publics + » qui donne la possibilité aux usagers de signaler eux-mêmes les documents administratifs qu'ils jugent trop complexes, et leur permet de se porter volontaire pour simplifier, avec les administrations, les documents et le langage les plus complexes.

Il s'agit également de mettre en place des **méthodes de nature à simplifier le rapport entre les usagers et l'administration**, en donnant plus de lisibilité aux usagers concernés sur les démarches et processus qui les concernent, à l'instar de l'Agenda Territorial porté par le ministère délégué chargée des collectivités territoriales et de la ruralité ou encore du programme « administration proactive » dédié au déploiement de l'aller-vers, y compris au niveau local, et à la simplification des démarches administratives.

La simplification pour les collectivités territoriales

La simplification pour les collectivités est un impératif démocratique. Elle doit permettre de redonner du pouvoir d'agir aux élus locaux. Trop de temps, d'énergie et de fonds publics sont déployés du fait de la trop grande complexité des normes et des démarches qu'ont à appliquer les collectivités pour mener à bien leurs projets.

Les annonces du CITP du 23 avril 2024 sont un premier pas. Pour amplifier le mouvement, la matière ne manque pas : la simplification est l'un des 4 piliers de l'Agenda Territorial aux côtés des sujets institutionnels, des finances locales et des politiques publiques interministérielles.

Nous nous appuyons également sur le rapport de Boris Ravignon pour identifier les normes à simplifier ou supprimer à très court terme, pour faciliter la vie des collectivités, le développement de leurs projets et leur permettre de réaliser des économies.

En outre, l'exercice des plans de simplification porté par le CITP ne se limitera pas à l'année 2024 : afin de créer une dynamique pérenne et d'ancrer la simplification comme un axe permanent de la vie administrative, **les plans ministériels seront renouvelés**. Ainsi, un nouveau travail de concertation interministérielle sera engagé fin 2024 pour reformuler une stratégie pour la période 2025-2027.



3. SEPT ENGAGEMENTS CLE POUR REpondre AUX ATTENTES DES FRANÇAIS

Les ministères ont construit leurs plans autour de **sept priorités communes, pour répondre aux principales attentes exprimées par les Français**. En effet, si la satisfaction moyenne des Français vis-à-vis de leurs services publics reste élevée (71% de satisfaction¹), plusieurs irritants récurrents sont exprimés par les usagers.

DIMINUER LES DELAIS



Dès 2024, un outil numérique de sélection et de désignation des experts judiciaires dans les procédures pénales et civiles permettra de **réduire la durée de procédure jusqu'à 12 mois** dans certains cas.

Ministère de la justice

L'amélioration des délais de traitement des dossiers et requêtes administratives est le **principal motif d'insatisfaction des Français (35%)**. Il s'agit à la fois de donner plus de visibilité sur les délais de traitement, de raccourcir les délais mais aussi de développer la prise de rendez-vous pour éviter les délais d'attente, par exemple au téléphone.

Pour améliorer les délais, en complément de **solutions numériques**, les agents publics ont besoin de **retrouver la maîtrise de leur temps**, en repensant les organisations et les processus de travail. C'est pour cela que le gouvernement a lancé au CITP d'avril 2024 un programme d'excellence administrative, accompagné par la DITP. Ce programme, déjà testé dans plusieurs rectorats, applique des méthodes participatives d'excellence opérationnelle dans les administrations pour repenser leurs processus avec les agents concernés et gagner en efficacité, en rapidité et en qualité de service.

¹ [Baromètre « Les services publics vus par les Français et les usagers](#), Institut Paul Delouvrier pour la DITP (2022)

REDUIRE LA PAPERASSE



Les jeunes n'auront **plus besoin de présenter leur attestation « Journée défense et citoyenneté »** dans les démarches administratives qui l'exigent (permis de conduire, examens...).

Ministère des armées

Les Français expriment le souhait de rationaliser les démarches administratives, en **limitant la collecte d'information et de documents**, notamment en évitant de redemander des documents déjà fournis. C'est le principe du « Dites-le nous une fois ». Plus de 8 Français sur 10 sont favorables à l'utilisation de leurs données pour être notifiés ou se voir attribuer les aides auxquelles ils sont éligibles.

A l'instar du ministère de l'économie qui s'est engagé à faire disparaître 100% des formulaires Cerfa inutiles à l'horizon 2030, tous **les ministères s'engagent à simplifier les démarches administratives en réduisant le nombre de formulaires**, de pièces à joindre aux demandes ou encore en pré-remplissant les demandes grâce au numérique.

DIMINUER LE NOMBRE DE CONTROLES



Les **contrôles fiscaux du crédit impôts recherche (CIR)** seront optimisés et les délais afférents seront réduits au 1^{er} semestre 2025, en réduisant tant les délais liés à l'expertise scientifique éventuelle que ceux liés aux traitements par les services fiscaux.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Afin d'être perçu comme légitime par l'utilisateur, **tout acte de contrôle administratif doit rester utile et proportionnel**. La simplification administrative consiste aussi à supprimer les contrôles sans vraie utilité, en vue d'alléger le quotidien des usagers qui y répondent et des agents qui les traitent

Il s'agit également de développer les approches de proactivité vers l'utilisateur pour **réduire la distance psychologique qui peut s'installer dans la relation entre l'utilisateur et l'administration** : par exemple, les URSSAF proposent désormais aux entreprises nouvelles créées des visites-conseil distinctes d'une procédure de contrôle pour répondre aux questions des équipes et délivrer des conseils adaptés.

SE METTRE DU COTE DE L'USAGER



Des **groupes témoins** composés d'élèves, de leurs parents et de personnels de

La **vie des Français n'est pas organisée en silos administratifs**. Pour se transformer réellement, l'administration doit être capable de se mettre dans la peau de ses usagers.

En 2023 le gouvernement a lancé **une méthode de simplification par « moment de vie »** pour penser les

l'éducation nationale seront mis en place pour **mieux prendre en compte les irritants des Français**, notamment dans le cadre du lancement du moment de vie « je scolarise un enfant » en 2024.

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

parcours usagers de façon globale et en s'appuyant sur leurs ressentis précis.

Se mettre du côté de l'utilisateur consiste également à diminuer la charge administrative qui pèse sur eux, en **développant les approches proactives et automatisées** pour limiter les demandes répétitives mais également en travaillant la **question du langage administratif** pour réduire la distance perçue entre l'utilisateur et son administration.

Programme « Parlez-nous français »

Travailler la simplicité et l'intelligibilité des écrits administratifs permet de réduire la distance psychologique et la complexité entre administrations et usagers.

Le gouvernement a souhaité généraliser les travaux de simplification des documents administratifs en annonçant lors du CITP d'avril 2024 un programme « Parlez-nous français » accompagné par la DITP.

Le ministère de la justice travaillera par exemple d'ici fin 2024 à la clarification de documents prioritaires par des usagers (courriers, convocations...). L'ensemble des ministères seront par ailleurs engagés dans une démarche de simplification de leurs formulaires et Cerfa (voir encadré ci-après).

FAIRE CONFIANCE A PRIORI



850 000 personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 3 ou 4) se verront délivrer automatiquement la carte mobilité inclusion, sans avoir besoin de la demander.

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

La loi ESSOC de 2018 a introduit le principe « du droit à l'erreur » instaurant une **posture de bienveillance à l'égard de l'utilisateur**.

Au-delà de faciliter les corrections éventuelles dont auraient besoin les usagers, le droit à l'erreur marque le passage d'une administration de contrôle à une **administration de conseil et d'accompagnement qui fait confiance aux usagers**. L'enjeu opérationnel est de conforter le citoyen dans tous ses contacts avec les services publics.

1,7 millions d'utilisateurs ont déjà pu bénéficier du « droit à l'erreur » depuis 2018² et plus de 223 000 agents ont été formés à la bienveillance et au droit à l'erreur dans le cadre du programme de qualité de service Services publics+.

² Recensement déclaratif des administrations déployant le programme Services publics+ à fin avril 2024

METTRE LE NUMERIQUE AU SERVICE DES FRANCAIS



La **procuration électorale 100% dématérialisée** a été expérimentée aux élections européennes de 2024 et **49 millions d'électeurs inscrits** pourront bénéficier de ce service pour l'ensemble des élections à terme, sur la base de la détention d'une carte nationale d'identité nouveau format.

Ministère de l'intérieur et des outre-mer

Dans leur très grande majorité, **les Français ont pris l'habitude de faire leurs démarches seuls en ligne**. Le renforcement de la qualité des démarches en ligne doit ainsi se poursuivre : plus de 50% des démarches essentielles en ligne remportent une satisfaction supérieure à 8/10. Pour ne laisser personne de côté, **le gouvernement investit également dans les autres canaux de contact** : renforcement de l'accueil téléphonique, poursuite du développement du réseau physique France services, etc.

Le Gouvernement mène par ailleurs une **stratégie volontariste pour offrir aux usagers et aux agents de nouveaux services numériques**. A titre d'illustration, l'intelligence artificielle générative dont l'administration s'est déjà saisie permet d'ores et déjà d'expérimenter des cas d'usages concrets, notamment grâce à la création d'un incubateur IA pour le secteur public « AllIAnce », géré par la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

SIMPLIFIER LES PROCEDURES POUR LES AGENTS



La relation agent-administration sera simplifiée d'ici le 1^{er} trimestre 2025 grâce à la **réduction de 50% des formulaires internes**.

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Le président de la République a appelé le 12 mars dernier à cesser une « forme de maltraitance administrative collective », que l'Etat inflige bien souvent à ses propres agents, en maintenant des procédures internes complexes ou inutiles. Les agents ont par ailleurs **exprimé le souhait de simplifier les démarches RH et les délais** lors de la consultation Fonction publique+ menée auprès de 110 000 agents à l'été 2023.

Cette symétrie d'attention entre les parcours vécus par les usagers et ceux vécus par les agents constitue à la fois un **enjeu d'attractivité et d'amélioration des conditions de travail**. C'est le cœur du programme [Fonction Publique +](#), lancé en 2023 pour transformer les pratiques RH et de management des collectifs de travail de la fonction publique.

PARTIE 2 : TREIZE MESURES CLES EN 2024 POUR SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS

1 LA PLAINTÉ EN LIGNE ET PAR VISIO CONFERENCE OUVERTE A TOUS LES FRANÇAIS D'ICI FIN 2024 (MINISTERE DE L'INTERIEUR)



« Généraliser et approfondir la dématérialisation de la procédure pénale » figure parmi les politiques prioritaires du gouvernement pour le quinquennat. Le développement de la plainte en ligne, expérimentée depuis décembre 2023 en Gironde, et son dépôt par visioconférence contribuent à accélérer une étape clé de la procédure pénale pour les Français, tout en désengorgeant des commissariats dont les capacités physiques d'accueil sont nécessairement limitées.

Objectif : Généraliser le recours à la plainte en ligne d'ici 2025 pour toutes les infractions simples, soit 2 millions de cas chaque année et ouvrir le dépôt de plainte par « visio-plainte » au niveau national.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
<p>Tout dépôt de plainte doit s'accompagner d'un déplacement au commissariat, quelle que soit sa nature.</p> <p>Les commissariats connaissent des pics de fréquentation et les policiers sont mobilisés pour traiter des plaintes parfois peu qualifiées.</p>	<p>Les usagers peuvent déposer leur plainte en ligne pour des infractions simples comme les atteintes aux biens (vols, vandalisme, abus de confiance ou encore escroquerie, y compris sur internet).</p> <p>Le traitement de 2 millions de plaintes peut être partiellement ou entièrement dématérialisé chaque année.</p>
Quelles conséquences ?	
<p>Les usagers doivent se déplacer pour tout type de demande, avec des temps d'attente parfois importants en commissariat.</p> <p>Les agents ne peuvent ni recevoir les usagers dans des conditions optimales ni se consacrer au cœur de leur mission.</p>	<p>Le parcours usager est adapté aux contraintes de chacun et proportionnel à la nature de la plainte déposée.</p> <p>Le dépôt en ligne permet une meilleure gestion des flux usagers en commissariat et un gain de temps considérable pour les policiers.</p>

2 DES DELAIS DE RECRUTEMENT REDUITS POUR LES CONTRACTUELS DE L'EDUCATION NATIONALE POUR UNE RENTREE SCOLAIRE PLUS EFFICACE (MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE)



Dans la continuité du discours de politique générale du Premier ministre du 30 janvier 2024, qui posait l'école comme « la mère des batailles », le gouvernement s'engage à offrir au corps enseignant des conditions de travail à la hauteur de leur fonction. En ce sens, assurer la continuité du service public rendu par l'école demande de moderniser les pratiques RH du ministère de l'éducation nationale,

au profit des élèves comme des enseignants.

Objectif : Permettre aux 14 000 nouveaux contractuels du ministère de l'éducation nationale de signer leur contrat de travail par voie électronique, pour être recrutés plus vite et accélérer les remplacements dès septembre 2024 dans une académie pilote (Lille) avant une généralisation pour la rentrée 2025.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
Les contrats de travail des agents contractuels sont signés dans leur version papier (souvent durant les congés d'été), entraînant des délais entre la notification de la candidature retenue et la réception du contrat signé.	La signature électronique « avancée » des contrats de travail des agents contractuels se fait en lien avec le portail candidat unifié de l'éducation nationale, de manière instantanée.
Quelles conséquences ?	
Des délais de recrutement parfois importants peuvent induire des heures de cours non assurées, notamment lors des premières semaines de septembre.	La chaîne de recrutement est dématérialisée, sans rupture de la candidature jusqu'à l'affectation dans les outils RH. Les enseignants sont disponibles plus rapidement pour les élèves, sans perte de temps inutile.
La gestion et l'archivage des contrats créent une charge non-négligeable pour les services des rectorats.	Le travail des agents gestionnaires est facilité et remobilisé sur des tâches à plus forte valeur ajoutée au service des enseignants, des élèves et des parents.

Transformer la vie des agents et des usagers dans les services académiques de l'Éducation nationale

Le ministère de l'éducation nationale mène un programme de transformation de ses services académiques, dans une démarche d'amélioration de la qualité de service apportée à ses usagers.

Initié par la Direction interministérielle de la transformation publique dans 4 académies (Versailles, Créteil, Lille, Nancy-Metz) puis progressivement internalisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le programme se déploie, selon une méthode désormais éprouvée (immersions et entretiens, diagnostic et co-construction des solutions avec les agents), et a permis depuis 4 ans de moderniser environ 80 processus administratifs (RH, financiers) dans les 12 académies concernées (Versailles, Créteil, Lille, Nancy-Metz, Paris, Grenoble, Nice, Aix-Marseille, Nantes, Besançon, Strasbourg et Bordeaux) et d'améliorer à la fois la qualité de service pour l'ensemble des personnels de l'académie et la satisfaction professionnelle des agents gestionnaires.

Des résultats tangibles et rapides ont déjà été atteints :

- 1) le taux de décroché à la direction des personnels enseignants de l'académie de Lille a doublé (+38 points) ;
- 2) la mise en place d'une équipe de renfort lors des pics de demandes de cumul d'activités a permis de faire passer le temps de traitement des dossiers déposés par les enseignants de 2 mois à 12 jours à Versailles ;
- 3) la création d'un outil de suivi de la gestion des remplacements des enseignants permet déjà un gain de temps de 170 jours soit 16% du temps agent du bureau de remplacement de l'académie de Nancy-Metz qui compte 6 personnes.

Le ministère travaille aujourd'hui pour accélérer la diffusion du programme en le généralisant dans les 18 académies restantes d'ici à la fin de l'année 2025.

3 UNE JUSTICE DE PROXIMITE, ACCESSIBLE A TOUS, COMPREHENSIBLE PAR TOUS (MINISTERE DE LA JUSTICE)



Lors de son discours prononcé à l'occasion de la prestation de serment de la promotion de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) le 4 février dernier, le président de la République a réaffirmé son ambition de rendre la justice plus proche, plus simple et plus rapide, en travaillant notamment sur un meilleur accueil

des justiciables. Dans cette optique, certaines juridictions comme le tribunal judiciaire de Dijon innovent, avec des kits d'information accessibles via QR code à l'entrée du bâtiment. Récompensée du prix « Bonnes pratiques » le 25 avril 2024 par le Garde des Sceaux, cette initiative a vocation à être généralisée sur le terrain afin de se défaire d'une image de la Justice « qui fait peur » ou qui est « incompréhensible ».

Objectif : Ouvrir un service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) dans chacune des 36 cours d'appel (CA) sur le territoire et diffuser des informations clés à l'aide de QR code accessibles par smartphone dans les tribunaux.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
<p>L'information et les relais dont les justiciables ont besoin pour la réalisation de leurs démarches sont parfois difficiles d'accès.</p>	<p>Après les tribunaux judiciaires, 36 cours d'appel bénéficient d'un service d'accueil unique du justiciable : les justiciables devant la cour d'appel bénéficient des mêmes facilités d'information et d'orientation que dans les tribunaux judiciaires actuellement.</p> <p>Les justiciables peuvent s'informer auprès d'un seul interlocuteur, déposer actes et pièces justificatives, suivre le traitement de leurs affaires au même endroit.</p> <p>Des QR codes sur les convocations, par exemple, permettent de diffuser des informations simples aux justiciables relatives à leur audience pour fluidifier son déroulé.</p>
Quelles conséquences ?	
<p>Certains usagers font face à des difficultés de compréhension et d'organisation personnelle ou professionnelle dans le cadre de leurs démarches avec la justice.</p>	<p>Le parcours usager du justiciable est plus lisible, rapide et moins anxiogène.</p> <p>Le justiciable bénéficie d'un nouveau lieu unique pour s'informer sur ses droits et les</p>

En l'absence d'accueil centralisé au sein des cours d'appel, ce sont les greffes qui assurent une partie du rôle d'accueil et d'information.

L'accueil des justiciables n'est pas optimisé.

procédures, suivre le traitement de ses affaires, et engager des formalités et démarches.

Simplifier les écrits administratifs de la Justice

Dans le cadre du déploiement du cinquième engagement du programme Services Publics+, le ministère de la justice s'est porté volontaire pour lancer une expérimentation visant à simplifier ses écrits administratifs à destination des justiciables, avec l'appui de la DITP.

L'ensemble des réseaux du ministère (Direction des services judiciaires, Direction de l'administration pénitentiaire...) sont inclus dans la démarche. Des ateliers inter directionnels ont permis d'identifier collectivement les écrits administratifs à améliorer, avec pour objectif de créer des guides méthodologiques adaptés aux besoins spécifiques de la Justice en vue de les diffuser et de les tester dans les administrations volontaires.

Au premier semestre 2024, les premiers guides pratiques à destination des directions de la justice ont donc été adaptés et la sélection des écrits à modifier établie. Sont concernés, entre autres : la trame d'accusé de réception des demandes d'aide juridictionnelle (soit environ 115 000 documents), l'accusé de réception délivré par les services d'accueil unique des justiciables (SAUJ), le contenu des convocations de mineurs aux RDV dispensées par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse...

Afin d'améliorer la démarche et de tirer de premières leçons, une évaluation de la satisfaction des agents et des usagers quant aux modifications apportées sera menée dès fin 2024.

4 DES FORMULAIRES PLUS SIMPLES POUR LES DEMANDES ADRESSEES AUX MAISONS DEPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH), (MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES)



On estime que 2,6 à 7,6 millions de personnes handicapées ou dépendantes de 15 ans ou plus vivent en logement ordinaire en France et 140 000 en établissement spécialisé³. L'accessibilité et la lisibilité des aides auxquelles les personnes en situation de handicap ont droit est un enjeu citoyen majeur. Or près de 43 % des usagers trouvent complexe le remplissage du dossier pour instruire les demandes d'aides des personnes handicapées et leurs familles, traité par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). 25% de ces demandes sont irrecevables, ce qui induit une charge de travail supplémentaire pour les agents des MDPH et un sentiment fort d'insatisfaction pour les usagers. En réponse, le ministère entame un travail de simplification et d'amélioration de ce formulaire essentiel pour des millions de Français.

Objectif : Dès fin 2024, remplacer le dossier MDPH adressé par les personnes handicapées ou leur famille pour renouveler leurs droits par un formulaire simplifié.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
<p>Le formulaire actuel de demande MDPH concerne à la fois les premières demandes et les renouvellements.</p> <p>Il pose de nombreuses questions, dont les réponses devraient souvent être connues des MDPH compte tenu des liens possibles avec les autres administrations, selon le principe du « Dîtes-le nous une fois ».</p>	<p>Le formulaire de demande est clarifié et prérempli avec les informations déjà connues de l'administration dans le cas des demandes de renouvellement, en application du principe du « Dîtes-le nous une fois ».</p> <p>Les informations recueillies par le formulaire sont mises en adéquation avec celles nécessaires à la démarche d'évaluation menée par les professionnels des MDPH pour faciliter le traitement des dossiers.</p>
Quelles conséquences ?	
<p>Le formulaire de demande est complexe à renseigner pour les familles les plus avec beaucoup de rubriques libres à remplir pour expliciter sa situation individuelle.</p> <p>Le formulaire médical qui accompagne le formulaire de demande est très souvent incomplet, rendant très difficile l'évaluation du taux d'incapacité.</p>	<p>L'accès au droit est facilité pour un public vulnérable.</p> <p>Les dossiers sont plus souvent complets ce qui facilite leur traitement et réduit les délais de traitement des MDPH.</p>

³ [Le handicap en chiffres](#), édition 2023, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 2023.

5 LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS RENDUE PLUS SIMPLE ET PLUS JUSTE (MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES)

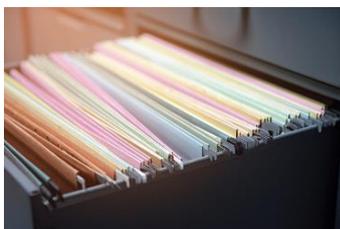


Lors de son allocution du 25 septembre 2023 sur la planification écologique, le président de la République a réitéré que la politique de soutien à la rénovation thermique des bâtiments par les particuliers « doit [être doublée] d'une politique de justice et d'accessibilité ». C'est le sens des mesures proposées par le ministère, qui visent à simplifier l'accès des usagers à leurs droits et à accompagner davantage les Français dans leurs démarches de demandes d'aide.

Objectif : Dès cette année, simplifier les démarches de perception des aides à la rénovation dans la logique du « Dites-le nous une fois » et garantir la continuité du service public de l'habitat au 1er janvier 2025.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
<p>En avril 2024, l'instruction parallèle de l'octroi de MaPrimeRenov (Anah) et Eco-PTZ (banque) induit une double demande d'informations à l'utilisateur.</p> <p>Les propriétaires bailleurs de logement classés G sont impactés par l'entrée en vigueur de l'indécence énergétique au 1^{er} janvier 2025.</p>	<p>La décision rendue par l'Anah sur MaPrimeRenov vaut pour obtention du prêt éco-PTZ y compris en copropriété.</p> <p>Au cours de l'année 2024 et en relation avec des collectivités territoriales volontaires, une démarche « d'aller-vers » les propriétaires bailleurs est mise en place pour inviter au démarrage d'un parcours de rénovation.</p>
Quelles conséquences ?	
<p>Complexité administrative pour les ménages souhaitant rénover leur logement.</p> <p>Risque de manque d'anticipation des propriétaires bailleurs de logements classés G se concluant par un risque accru au renouvellement du bail du retrait du marché locatif de ces biens loués.</p>	<p>Accès facilité aux aides pour les ménages et parcours usager simplifié.</p> <p>Les propriétaires bailleurs sont informés pro-activement de leurs responsabilités. Le risque de retrait du marché locatif est amoindri.</p>

6 PLUS DE TEMPS POUR LA RECHERCHE, MOINS POUR LA PAPERASSE (MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE)



La capacité de la France à rester « leader » en matière d'innovation scientifique, technologique et industrielle est au fondement de sa souveraineté, comme rappelé par le Président dans son discours du 25 avril 2024 sur l'Union Européenne. Pour libérer l'énergie de ceux qui innovent, le gouvernement s'est engagé à simplifier massivement l'environnement de travail de nos chercheurs qui doivent pouvoir se concentrer sur la recherche. Parmi les nombreux sujets de simplification abordés avec les chercheurs, celui de la gestion administrative de leurs missions est apparu particulièrement irritant.

Objectif : Supprimer les justificatifs aujourd'hui exigés pour le remboursement des dizaines de milliers de repas forfaitaires pris en mission d'ici fin 2024.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
Le remboursement de chaque repas pris en mission ouvrant droit au remboursement forfaitaire de 20 €, nécessite de produire un justificatif.	Tout agent en mission en France n'a plus à produire de pièce justificative pour obtenir le remboursement forfaitaire de ses repas.
Quelles conséquences ?	
Les chercheurs consacrent un temps non-négligeable à des tâches administratives. Des dizaines de milliers de dossiers de retour de mission sont traités chaque année par les agents administratifs.	La charge administrative des chercheurs est fortement réduite, au profit de leur activité de recherche. Symétriquement, les agents ont moins de dossiers à traiter et peuvent être redéployés sur des actions à plus haute valeur ajoutée pour les usagers.

7 UNE PLATEFORME POUR FACILITER LES DEMARCHES DES AGRICULTEURS

(MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE)



Un groupe de travail dédié à la simplification par le numérique a été mis en place, constitué des représentants de l'administration et des agriculteurs. Ceux-ci ont exprimé le besoin prioritaire de faciliter et simplifier les démarches de l'agriculteur, en lui permettant de disposer d'informations contextuelles sur les aides auxquelles il peut prétendre sur son territoire ou

d'autres démarches administratives de façon lisible et simple, qu'il soit déjà installé ou porteur de projet à l'installation.

Objectif : Une plateforme numérique sera mise à disposition des agriculteurs d'ici 2026 pour centraliser les informations réglementaires, les procédures et les aides existantes du secteur agricole, en prenant en compte les spécificités de chaque filière.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
Pour chaque aide, un agriculteur doit aller voir des dizaines de sites sur lesquels il y a des milliers de pages qui renvoient vers des milliers de liens pdf.	Grâce à la plateforme, l'agriculteur a accès en un seul et même endroit aux aides qui correspondent à sa situation.
Quelles conséquences ?	
Le temps passé à de la gestion administrative est important pour les exploitants agricoles, et vient s'ajouter à un volume horaire déjà conséquent. L'agriculteur n'arrive pas toujours à identifier les dispositifs dont il a besoin.	Les agriculteurs passent moins de temps à des démarches administratives et ont une expérience plus ergonomique. Les agriculteurs visualisent facilement les dispositifs adaptés à leur situation.

8 DES FINANCEMENTS PLUS LISIBLES ET ACCESSIBLES POUR LES COLLECTIVITES (MINISTERE DELEGUE CHARGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA RURALITE)



Dans son discours du 12 mars 2024 aux cadres dirigeants de l'Etat réunis en convention, le Premier ministre a réitéré la nécessité de « construire chaque solution locale avec [les élus locaux] » dans une logique de « confiance et d'écoute ». Afin de donner corps à cette ambition, le ministère délégué chargé des collectivités territoriales et de la ruralité s'engage à renforcer les leviers effectifs des collectivités en simplifiant leur accès aux financements dont ils ont besoin pour agir.

Objectif : Dès fin 2024, dématérialiser 40 000 demandes de subvention d'investissement et simplifier les outils pour épauler les collectivités dans le financement de leurs projets.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
<p>Les collectivités déposent leurs demandes de subvention à l'investissement sur des guichets spécifiques à chacune des dotations (DETR, DSIL, DSID, DPV) et qui ne sont pas toujours dématérialisées.</p> <p>Les dotations sont attribuées annuellement.</p>	<p>Les demandes de subvention à l'investissement local sont dématérialisées sur la plateforme « démarches-simplifiées »</p> <p>Les préfets peuvent programmer des dotations de manière pluriannuelle.</p>
Quelles conséquences ?	
<p>Les collectivités rurales ou de petites tailles peinent à postuler et à identifier le bon interlocuteur au sein de l'Etat pour les appuyer dans l'ingénierie de leurs projets du quotidien.</p>	<p>Les collectivités peuvent s'appuyer sur un outil intégré en ligne, <i>Mon espace collectivité</i>, pour faciliter l'élaboration de leur projet en lien avec les services de l'Etat.</p>

9 UNE STRATEGIE DE RECRUTEMENT SIMPLIFIEE POUR AUGMENTER LES EFFECTIFS DE LA RESERVE OPERATIONNELLE (MINISTERE DES ARMEES)



La loi de programmation militaire pour 2024-2030 pose comme objectif le recrutement « d'un militaire de réserve pour deux militaires d'active » soit « 100 000 réservistes au sein d'une armée de 300 000 hommes et femmes ». Accélérer d'autant les effectifs de la réserve opérationnelle de l'armée nécessite de fluidifier et d'adapter les processus de recrutement. Une solution retenue par le ministère consiste à adapter la nature des contrôles médicaux avec la réalité opérationnelle des postes.

Objectif : D'avril à juin 2024, expérimentation d'une évaluation médicale allégée pour les candidats à la réserve opérationnelle afin d'atteindre l'objectif de 100 000 réservistes à 2035.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
Les candidats à la réserve opérationnelle passent une évaluation médicale similaire à celle des forces militaires actives.	L'évaluation médicale nécessaire pour recruter des réservistes à des postes de bureau est significativement allégée.
Quelles conséquences ?	
<p>Certains candidats peuvent être découragés par une évaluation médicale disproportionnée par rapport aux missions visées sur le terrain.</p> <p>Cela peut freiner la réalisation de l'objectif de recrutement de réservistes, qui demande pourtant une accélération.</p>	La procédure de recrutement est cohérente avec le niveau d'aptitude physique requis par l'emploi pour lequel les réservistes sont recrutés.

10 L'OBTENTION DU PASS'SPORT SIMPLIFIEE POUR LES LICENCIES ET LES CLUBS (MINISTERE DES SPORTS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES)



En août 2023, la ministre des sports avait annoncé la reconduction du Pass'Sport pour la saison sportive 2023-24 avec une offre élargie visant à rendre la pratique sportive accessible à toutes et à tous. Pour améliorer le taux de recours, le ministère des sports déploie pour la saison 2024-25 de nouveaux outils numériques pour simplifier sa gestion par les clubs et en faciliter l'accès pour les jeunes.

Objectif : À la rentrée scolaire 2024, adresser aux 6,2 millions de bénéficiaires un QR Code individuel, facilitant le recours à ce droit et la demande de remboursement des clubs à l'Etat.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
<p>Les jeunes bénéficiaires doivent récupérer leur code et le présenter au club pour obtenir leur réduction de 50€.</p> <p>Les clubs doivent saisir les données des bénéficiaires dans Le Compte Asso (LCA) pour demander le remboursement des 50€.</p>	<p>Un QR code est adressé aux bénéficiaires directement et via le site dès juin 2024.</p> <p>Les clubs scannent directement le QR code des bénéficiaires, téléversant ainsi automatiquement les données dans LCA pour remboursement.</p>
Quelles conséquences ?	
<p>Les bénéficiaires rencontrent des difficultés d'accès au code et des retards possibles sur l'obtention de la réduction.</p> <p>La procédure en deux temps demandée aux clubs est chronophage.</p>	<p>L'accès au droit est facilité et effective pour les jeunes bénéficiaires.</p> <p>Les démarches administratives des clubs sont simplifiées, fluidifiées et accélérées via le site Asso.</p>

11 MOINS DE FORMULAIRES ET PLUS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA CULTURE (MINISTERE DE LA CULTURE)



Le ministère de la culture propose de nombreuses démarches de subventions pour soutenir les projets des acteurs culturels aux métiers et activités très divers (archéologie, architecture, spectacle vivant, arts visuels, média, travaux d'entretien ou de restauration d'un monument historique...). Si elle permet de soutenir une grande richesse d'actions, cette politique de soutien se traduit aussi par un nombre très important de formulaires de demande.

Cette mesure vise à proposer à tous les acteurs culturels un dossier simplifié de demande de subvention reposant sur une diminution du nombre de formulaires (grâce à des formulaires regroupant plus de démarches qu'actuellement) et une aide renforcée sur les démarches en ligne. Cette simplification facilitera le dépôt et accroîtra la possibilité de dupliquer automatiquement sa demande d'une année sur l'autre ou pour financer plusieurs projets, limitant ainsi le risque d'erreurs et les ressaisies d'information. Par ailleurs, une aide virtuelle (chatbot intelligent) apportera un premier niveau de réponse à tout moment sur le site Culture.gouv.fr dès l'été 2024.

Objectif : D'ici 2027, réduire de 20 % le nombre de formulaires de demandes de subventions octroyées par la Culture et compléter l'accompagnement proposé pour le dépôt de dossiers par une aide virtuelle (chatbot intelligent).

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
<p>En avril 2024, la politique de soutien du ministère de la culture fait l'objet de 177 formulaires différents de subvention.</p> <p>En outre, les usagers sont souvent amenés à redonner à l'administration les mêmes informations d'une année sur l'autre.</p> <p>Un catalogue de démarches en ligne permet à l'utilisateur de rechercher seul ou avec un conseiller les informations relatives au dépôt du dossier.</p>	<p>A horizon 2027, les mêmes aides sont administrées avec 20% de formulaires en moins.</p> <p>A partir de 2025, tout dossier peut être dupliqué pour une demande de même nature.</p> <p>Dès juin 2024, la recherche d'information en amont du dépôt de dossier peut aussi être assistée en ligne par un <i>chatbot</i> (aide virtuelle).</p>
Quelles conséquences ?	
<p>Certains usagers rencontrent des difficultés pour identifier la démarche et le dispositif adapté à leur besoin.</p> <p>L'utilisateur doit ressaisir de nombreuses informations lorsqu'il dépose plusieurs dossiers</p>	<p>Les usagers identifient plus rapidement et facilement la bonne démarche en ligne grâce à la diminution du nombre de formulaires et l'aide virtuelle, complémentaire à l'aide proposée par ministère.</p>

Les usagers gagnent du temps et le risque d'erreurs est minimisé grâce à la récupération automatique des informations déjà fournies pour une démarche de même nature.

12 DES PASSEPORTS RENOUVELES SANS DEPLACEMENT POUR LES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES)



Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères développe de nouveaux services numériques pour mieux répondre aux besoins des Français de l'étranger. Le programme « Je pars, je vis et je reviens de l'étranger » vise à mettre en place des parcours usagers pensés de façon globale et débarrassés des irritants administratifs. Ces nouveaux services ne remplacent pas les consulats : ils viennent enrichir leur offre et répondre à de nouveaux usages. Leur mise en place est accompagnée par le déploiement en cours de la plateforme téléphonique « France Consulaire », d'ores et déjà joignable dans 57 pays (représentant la moitié des Français de l'étranger). Parmi ces services : la possibilité de renouveler son passeport 100% à distance, sans nécessité de se rendre physiquement au consulat est en cours d'expérimentation au Canada et au Portugal.

Objectif : Ouvrir aux Français de l'étranger la possibilité de renouveler leurs passeports à distance, en fonction des résultats obtenus dans le cadre de l'expérimentation menée au Canada et au Portugal, réduisant ainsi les coûts et les déplacements pour les usagers.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
<p>La demande de renouvellement de passeports se fait exclusivement en présentiel au Consulat.</p>	<p>Selon les résultats de l'expérimentation en cours, le renouvellement des passeports pourra se faire à distance. Le paiement se ferait alors par timbre électronique.</p> <p>Le passeport sera envoyé à domicile grâce à une solution postale sécurisée.</p>
Quelles conséquences ?	
<p>La démarche est relativement coûteuse et entraîne des déplacements parfois importants pour les usagers et des délais de délivrance variables.</p> <p>La gestion des flux d'usagers est assurée par les agents au consulat.</p>	<p>Les Français pourront procéder au renouvellement depuis chez eux avec une organisation flexible (expérimentation au Canada et au Portugal avant extension à d'autres pays en 2025).</p> <p>La certification d'identité numérique sera aussi ouverte aux Français de l'étranger pour réaliser d'autres démarches administratives.</p>

13 LA MOBILITE DES AGENTS PUBLICS VERS LES OUTRE-MER FACILITEE DANS CHAQUE MINISTERE (MINISTERE DELEGUE AUX OUTRE-MER)



Cinq territoires ultramarins (Guyane, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon) souffrent d'un fort déficit d'attractivité auprès des agents de l'Etat, ce qui freine la capacité de l'Etat à y assurer pleinement ses missions. Ce déficit est lié à plusieurs facteurs engendrant parfois des conditions de vie difficiles : insécurité, difficulté d'accès au logement, éloignement et isolement ; scolarisation

des enfants, notamment à partir du secondaire ; coût de la vie, malgré l'indexation des rémunérations ; difficultés d'emploi du conjoint ; insuffisante valorisation du séjour en Outre-mer dans le parcours de carrière ultérieur ; etc.

Aujourd'hui, l'enjeu est de parvenir à améliorer l'attractivité de ces territoires en proposant des dispositifs d'information, d'accompagnement et de valorisation de l'expérience outre-mer dans le parcours de carrière. La problématique spécifique de l'accompagnement en matière de logement des agents est particulièrement ressortie lors de l'atelier national outre-mer dans le cadre des « Rencontres de l'ATE » qui se sont tenues le 18 mai 2024 en Guadeloupe. Le ministère de l'intérieur et des outre-mer l'y a spécifiquement relevée.

Objectif : Dès 2024, assurer aux 26 000 agents concernés un accompagnement dédié de la part de leur ministère de rattachement lors d'une mobilité en outre-mer.

AVANT	APRES
Comment ça marche ?	
<p>A l'exception de rares périmètres ministériels et initiatives locales, les agents en mobilité vers les cinq territoires ultramarins les moins attractifs (Guyane, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon) sont peu ou pas accompagnés de manière spécifique par l'administration.</p>	<p>La charte interministérielle de la mobilité vers les cinq territoires ultramarins concernés permet de prendre des engagements concrets pour mieux informer et accompagner les agents, et davantage valoriser l'expérience acquise dans ces territoires au retour dans l'hexagone.</p>
Quelles conséquences ?	
<p>La mobilité vers les cinq territoires les moins attractifs est rendue de plus en plus difficile et complexe, créant un déficit d'attractivité pour ces territoires et des effets négatifs sur le fonctionnement des services de l'État pour les usagers.</p>	<p>En ce qu'ils deviennent plus accessibles, les cinq territoires voient leur attractivité renforcée, permettant de pourvoir plus facilement les postes ouverts.</p>

PARTIE 3 : MESURES DETAILLEES DE SIMPLIFICATION DES MINISTERES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

1. # SIMPLIFIER ET DEMATERIALISER LES DEMARCHES DES USAGERS

1	Toutes les personnes victimes d'une atteinte aux biens par un inconnu pourront déposer plainte en ligne , sans se déplacer en commissariat, suite à une expérimentation actuellement menée en Gironde. <i>Cible : 100% du territoire national couvert d'ici la fin 2024.</i>	Juillet 2024
2	Les personnes victimes de toute infraction pourront déposer plainte par Visioplainte , en choisissant la date et l'heure de leur rendez-vous en commissariat. <i>Cible : ouverture nationale du service fin 2024.</i>	Dès 2025
3	Un groupe de travail sera constitué pour permettre aux 49 millions d'électeurs inscrits de réaliser leur procuration électorale de manière 100% dématérialisée pour l'ensemble des élections sur la base de la détention d'une carte nationale d'identité nouveau format. <i>Cible : mesure effective pour les élections municipales de 2026.</i>	2026

2. # AMELIORER L'ACCUEIL ET LES DELAIS

4	Pour éviter les délais d'attente en commissariat, les personnes souhaitant déposer plainte en physique pourront prendre rendez-vous en ligne à l'avance et être accueillies plus rapidement en commissariat. <i>Cible : service disponible sur 100% du territoire métropolitain en septembre 2024 (40 départements couverts aujourd'hui).</i>	Juin 2024
5	Les 20 000 gendarmes chargés de l'accueil du public, qui doivent pouvoir répondre à une grande diversité de thématiques et s'appuient sur des bases documentaires non unifiées, disposeront d'un chatbot afin de répondre plus rapidement aux questions des citoyens . <i>Cible : 50% des gendarmes chargés de l'accueil du public utiliseront le chatbot à fin 2025.</i>	Dès 2025

3. # SIMPLIFIER LA VIE DES ETABLISSEMENTS

6	Les démarches administratives des 650 fondations reconnues d'utilité publique seront simplifiées, en leur permettant de modifier leur siège ou de modifier leur règlement intérieur sur simple déclaration.	Septembre 2024
7	Certaines réglementations applicables aux 650 000 établissements recevant du public (ERP) seront simplifiées : création d'un cadre d'hébergement collectif de personnes âgées en perte potentielle d'autonomie (habitat inclusif), création de voies de recours pour les avis des commissions départementales de sécurité en 2025.	Fin 2024

4. # SIMPLIFIER EN CONTINU AVEC LES AGENTS

8	<p>La démarche de simplification permanente menée actuellement au sein de la Gendarmerie nationale sera pérennisée : elle a permis de faire remonter 2 600 irritants terrain depuis 2022, qui ont conduit à la mise en œuvre de 64 mesures de simplification dont 39 sont déjà effectives.</p> <p>Cible : pérennisation de la démarche auprès de 135 000 personnels de la Gendarmerie nationale.</p>	Dès 2024
---	--	----------

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES OUTRE-MER

1. # RENFORCER L'ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS EN OUTRE-MER

1	<p>L'accès à la santé scolaire sera facilité pour les élèves d'Outre-mer dans un contexte d'offre médicale tendue, en expérimentant le recours à la téléconsultation au sein des établissements.</p> <p>Cible : <i>amélioration de la prise en charge médicale et de la prise en charge médico-sociale pour les élèves présentant des troubles lourds.</i></p>	Expérimentation dès 2024
2	<p>L'accès aux applications nationales (ex. France Connect, La Poste, CPF) dans les Outre-Mer, sera renforcé pour garantir 100% de territoires couverts à terme.</p> <p>Cible : <i>en 2024, réalisation d'un état des lieux des limitations d'accès aux applications dans les territoires ultramarins.</i></p>	2024

2. # DEVELOPPER LES MOYENS D'ACTION AU PLUS PROCHE DES BESOINS

3	<p>La communication sur l'action gouvernementale sera renforcée dans les outre-mer pour mieux répondre aux spécificités de ces territoires, en déconcentrant des crédits de communication ministériels et gouvernementaux au plus près du terrain et en augmentant les crédits dédiés aux territoires ultramarins.</p> <p>Cible : <i>pour les campagnes de communication nationales, allocation de crédits spécifiques aux services interministériels de la communication des préfectures et haussariats ultramarins afin de mieux tenir compte des spécificités locales (médias, langues ...).</i></p>	A partir de 2024
4	<p>Le droit de dérogation dans le domaine sanitaire sera accentué à Mayotte pour répondre aux besoins urgents et spécificités du territoire : le DG ARS pourra prendre des dérogations d'ordre réglementaire ou accélérer des modèles expérimentaux.</p> <p>Cible : <i>développement accéléré de l'offre de soins même lorsque les volumes minimaux ne sont pas atteints, simplification des protocoles RH pour faciliter l'armement des structures ou encore adaptation des financements lorsque les critères nationaux ne sont pas adaptés aux besoins locaux.</i></p>	Fin 2024

3. # SIMPLIFIER LES MOBILITES DES AGENTS EN OUTRE-MER

5	<p>La mobilité des agents de l'Etat vers les territoires ultramarins les moins attractifs (Guyane, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon) sera simplifiée grâce à la mise en œuvre de la charte interministérielle de la mobilité des agents publics vers ces territoires.</p>	2024
---	--	------

Cible : Dès cette année, les 26 000 agents concernés seront mieux accompagnés par leur ministère de rattachement lors d'une mobilité en outre-mer : information des agents sur les caractéristiques de ces territoires, préparation de l'affectation, accompagnement de l'agent et de sa famille lors du départ et de l'installation, notamment pour le logement, accompagnement à réinstallation ou au retour des agents originaires des Outre-mer vers leur territoire d'origine.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA RURALITÉ

1. # MIEUX ACCOMPAGNER LES PROJETS DES COLLECTIVITES LOCALES

1	<p>Les collectivités disposent déjà aujourd'hui d'un guichet unique « ingénierie » pour mieux accompagner les collectivités rurales ou de petite taille dans la réalisation de leurs projets (une adresse mail unique dans chaque département).</p> <p>Cible : mise à disposition des collectivités d'un outil intégré à « Mon Espace Collectivité » pour faciliter l'élaboration de leur projet (actuellement en cours d'expérimentation dans le cadre de programmes nationaux territorialisés et avec plusieurs départements pilotes).</p>	2025
2	<p>Les collectivités ont accès à Aides-Territoires, plateforme qui recense les aides disponibles, ressources en ingénierie technique et financière pour soutenir leurs projets.</p> <p>Cible : amélioration du moteur de recherche des aides dans la plateforme Aides-Territoires, pour renforcer la pertinence des ressources proposées en fonction des projets.</p>	2025

2. # SIMPLIFIER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DOTATIONS

3	<p>La lisibilité et la pluri annualité des dotations d'investissement de l'Etat à destination des collectivités territoriales seront renforcées.</p> <p>Cible : création d'un guichet unique permettant aux collectivités de déposer leurs demandes de subvention à l'investissement au titre de la DETR, de la DSIL et de la DSID ; possibilité pour les préfets de prendre des engagements pluriannuels.</p>	Guichet unique : Fin 2025
4	<p>L'instruction des 40 000 dossiers de demandes de subvention d'investissement des collectivités sera dématérialisée et simplifiée.</p> <p>Cible : développement d'une application de gestion des subventions à destination des services déconcentrés.</p>	Fin 2025

3. # ALLEGER LES CONTRAINTES SUR LES COLLECTIVITES LOCALES

5	<p>Il sera mis un terme à l'obligation de vidange annuelle des piscines municipales, en triple décalage avec la rareté de la ressource en eau, les contrôles quotidiens déjà réalisés par les exploitants et les services des agences régionales de santé et avec les contraintes budgétaires des collectivités territoriales (30 M€).</p> <p>Cible : fin de l'obligation annuelle de vidange.</p>	Fin 2024
---	--	----------

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

1. # SIMPLIFIER LES DEMARCHES POUR LES ELEVES, LEUR FAMILLE, LES JEUNES ET LES ASSOCIATIONS

1	<p>L'utilisation des données fiscales permettra de proposer directement une bourse nationale d'études du second degré aux 1,5 million de familles qui y ont droit, sans demande de leur part, pour limiter le non-recours.</p> <p><i>Cible : 60% de demandes traitées intégralement de manière automatique à la rentrée 2024.</i></p>	Septembre 2024
2	<p>300 000 associations agréées pourront utiliser un compte-association, portail unique dématérialisé pour leurs démarches d'agrément, permettant de gagner en lisibilité dans les démarches, de supprimer les demandes d'informations redondantes et de regagner du temps au profit de leur activité d'accompagnement des jeunes (DJEPVA).</p> <p>Pour les administrations, le compte-association facilitera l'instruction et l'automatisation des contrôles grâce à un accès centralisé à l'ensemble des documents.</p> <p><i>Cible : lancement de l'expérimentation en 2024 et généralisation du déploiement aux services déconcentrés en 2025.</i></p>	2025
3	<p>Une évaluation sur échantillon, conduite annuellement auprès de 5 000 élèves de 6^{ème} et redondante avec les évaluations nationales des élèves, sera supprimée.</p> <p><i>Cible : deux heures d'enseignement rendues aux élèves concernés avant la fin de l'année scolaire 2024.</i></p>	Mai 2024
4	<p>L'évaluation régulière de la qualité de la relation entre l'école et les familles dans le cadre du processus d'évaluation des écoles et des établissements scolaires permettra de mettre en place si besoin des actions spécifiques pour l'améliorer et la suivre au sein des instances scolaires.</p> <p><i>Cible : réduction des problématiques liées à la relation école/familles dans les évaluations des écoles et établissements, et amélioration de la perception globale de l'école par les familles, de la participation aux élections des représentants des parents d'élèves à partir de 2025.</i></p>	2024 – 2025
5	<p>Permettre aux 1,5 million d'associations de tenir toutes leurs réunions des instances de direction (CA, bureau...) par voie dématérialisée, pour favoriser l'implication des jeunes actifs.</p> <p><i>Cible : effectivité de la mesure en 2025 pour les 23M de réunions de gouvernance associatives qui se tiennent chaque année</i></p>	Début 2025

2. # SIMPLIFIER LA VIE ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS

6	<p>Les 1,2 million d'agents de l'Education nationale disposeront d'une plateforme unique (COLIBRIS) permettant de réaliser en ligne toutes leurs démarches administratives et RH internes. Un travail d'harmonisation et de simplification de ces démarches sera mené.</p> <p><i>Cible : généralisation nationale des démarches les plus efficaces au 1^{er} janvier 2025.</i></p>	Janvier 2025
7	<p>Les 14 000 nouveaux contractuels du ministère pourront signer électroniquement leur contrat de travail pour accélérer le recrutement, réduire le nombre d'heures de cours non assurées et faciliter le travail des agents gestionnaires.</p> <p><i>Cible : amélioration des délais de recrutement.</i></p>	Septembre 2025
8	<p>Les 170 000 enseignants candidats au mouvement bénéficieront d'une information plus accessible et facilement compréhensible pour conduire leur démarche.</p> <p><i>Cible : amélioration de la satisfaction des candidats au mouvement en novembre 2024.</i></p>	Novembre 2024
9	<p>La charge administrative pesant sur les 20 000 agents partant chaque année en retraite sera allégée, en supprimant la demande de radiation des cadres par l'agent.</p> <p><i>Cible : suppression de la démarche en fin d'année 2024.</i></p>	Fin 2024
10	<p>La gestion RH-paye sera simplifiée en dématérialisant les échanges avec le comptable public pour gagner du temps aujourd'hui passé à la confection de dossiers papier par les agents des services académiques.</p> <p><i>Cible : dématérialisation de la paye des 80 000 non enseignants en 2024, puis des 1,2M d'agents à terme.</i></p>	Septembre 2024
11	<p>Le dispositif d'évaluation des 14 500 personnels de direction de l'éducation nationale sera simplifié pour en faire un outil managérial efficace.</p> <p><i>Cible : organisation des évaluations des personnels de direction en cycle triennal à partir de la rentrée 2024.</i></p>	Septembre 2024
12	<p>Les 20 appels à projets annuels en matière de coopération internationale décentralisée seront dématérialisés et simplifiés.</p> <p><i>Cible : gain de temps pour les agents dans les établissements et les services académiques.</i></p>	Courant 2024

3. # UNE DEMARCHE GLOBALE D'AMELIORATION CONTINUE

13	<p>Le déploiement du programme de transformation des services académiques, qui a déjà concerné 800 agents en services académiques pour 645 000 personnels gérés, sera généralisé pour améliorer la qualité de l'accueil (notamment le taux de décroché) et les délais de traitement des dossiers.</p> <p><i>Cible : amélioration continue de la satisfaction des usagers et des agents et amélioration de la qualité de vie au travail des agents.</i></p>	2024 - 2025
14	<p>L'écoute des usagers sera renforcée à travers la mise en place de groupes témoins composés de personnels de l'éducation nationale et d'usagers (parents d'élèves et élèves) pour rapprocher les échelons de décision du terrain, prendre en compte les irritants des usagers et atténuer le sentiment de « déconnexion ».</p> <p><i>Cible : mise en œuvre à compter d'avril 2024, avec un premier bilan en septembre 2024 ; un groupe témoin sera mobilisé dans le cadre du moment de vie « je scolarise un enfant ».</i></p>	Dès avril 2024
15	<p>Un programme d'immersion sera lancé pour faire partager à l'administration centrale le quotidien des 50 000 directeurs d'école et des 13 000 personnels de direction, et alimenter un plan de mesures de simplification opérationnelles directement issues du terrain.</p> <p><i>Cible : promotion d'une approche empathique et qualitative des réalités de terrain, pour une meilleure priorisation des mesures, et des résultats tangibles.</i></p>	Mai 2024

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Le plan de simplification du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) s'articule en trois objectifs déclinés en 12 chantiers :

OBJECTIF N°1 : SIMPLIFIER POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Sept chantiers concernant notamment une **simplification radicale des démarches des entreprises** (ex : suppression des formulaires CERFA), la simplification de l'**accès à la commande publique**, le développement de l'**accompagnement des entreprises** pour moins sanctionner, la réduction et la rationalisation du stock des normes et l'instauration d'un **test PME** pour l'adoption de nouvelles normes.

OBJECTIF N°2 : SIMPLIFIER (ENCORE PLUS) TOUTES LES PETITES ENTREPRISES :

Deux chantiers relatifs à la simplification de la vie des petits opérateurs, avec par exemple la faculté de résilier à tout moment les assurances dommages aux professionnels, et la **simplification de la vie des commerçants**, avec notamment la dématérialisation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

OBJECTIF N°3 : SIMPLIFIER POUR PRÉPARER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

Trois chantiers de **facilitation de la réindustrialisation et des projets d'infrastructures**, comme l'accélération de l'implantation des projets industriels, **d'accélération de la transition écologique**, par exemple en simplifiant l'installation de dispositifs d'énergie renouvelable, et de **simplification au service de l'innovation**, notamment en facilitant l'implantation de centres de données (*data centers*).

Pour une présentation détaillée du plan :

<https://presse.economie.gouv.fr/plan-daction-simplification/>

MINISTÈRE DE LA CULTURE

1. # SIMPLIFIER ET AMÉLIORER LE PARCOURS DES USAGERS

1	<p>Le dépôt de dossier de subventions sera simplifié grâce à une diminution du nombre de formulaires, et un chatbot utilisant l'IA sera déployé pour apporter un premier niveau d'information aux usagers dès la fin 2024.</p> <p>Cible : 20% de formulaires en moins fin 2027, avec des jalons de suppression progressifs dès 2024.</p>	2024 - 2027
2	<p>Les procédures de labellisation des librairies indépendantes de référence et de subvention pour la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale (VAL) seront fusionnées pour les 500 librairies concernées.</p> <p>Cible : un seul dossier à remplir par les librairies à partir de 2025.</p>	2025
3	<p>Les demandes réalisées par les 750 radios associatives, souvent gérées par des bénévoles, au Fonds de soutien à l'expression radiophonique seront simplifiées.</p> <p>Cible : allègement la charge administrative des radios associatives.</p>	Avril 2025

2. # SIMPLIFIER LES RÈGLES FISCALES POUR LES ARTISTES-AUTEURS

4	<p>Les 300 000 artistes-auteurs pourront déclarer aux impôts l'ensemble de leurs droits d'auteur, sur option, en traitements et salaires pour éviter de devoir en déclarer une partie en TS et une partie en BNC.</p> <p>Cible : simplification des déclarations fiscales des artistes-auteurs à partir de 2025.</p>	Début 2025
5	<p>L'application de l'exonération de cotisation foncière des entreprises pour les artistes-auteurs sera simplifiée.</p> <p>Cible : l'ensemble des artistes-auteurs affiliés au régime général de la sécurité sociale en tant qu'artistes-auteurs (ayant une attestation de la sécurité sociale des artistes-auteurs ou de l'URSSAF limousin) bénéficiera de l'exonération de CFE dès 2024.</p>	Dès 2024

3. # REDONNER DES MARGES DE MANŒUVRE AUX AGENTS DES SERVICES PATRIMONIAUX DECONCENTRES

6	<p>Les usagers des 19 722 communes concernées par un espace protégé seront informés automatiquement lorsqu'un avis concernant leur demande d'urbanisme a été transmis par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) au service instructeur.</p> <p><i>Cible : information plus rapide des usagers.</i></p>	Septembre 2024
7	<p>Les architectes contractuels, recrutés dans les services et établissements du ministère de la culture, exerceront les fonctions d'architecte des bâtiments de France (ABF). Ils devront dans les 3 ans de leur recrutement acquérir le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture et patrimoine. Il s'agit d'assurer une meilleure répartition des tâches dans le traitement des 500 000 avis rendus annuellement par les unités départementales de l'architecture et du patrimoine et dans l'exercice de la mission de conservateur des monuments historiques appartenant à l'Etat et affectés au ministère de la culture et à ses établissements publics.</p> <p><i>Cible : désignation de 10 architectes du patrimoine exerçant dans l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) ou dans des établissements publics du ministère de la culture comme architecte des bâtiments de France (ABF).</i></p>	2025

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

1. # FACILITER LA RENOVATION ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE

<p>1</p>	<p>L'engagement des ménages dans une démarche de rénovation énergétique sera facilité par une simplification des procédures et un renforcement de l'accompagnement.</p> <p><i>Cible : fin de la double instruction MaPrimeRenov / EcoPTZ, renforcement du réseau de guichets FranceRenov' et développement d'actions « d'aller-vers ».</i></p>	<p>Dès 2024</p>
<p>2</p>	<p>Un modèle de devis « rénovation aidée » facilitera les projets de rénovation, simplifiera les démarches pour les professionnels et pour les ménages et l'instruction pour les organismes qui en ont la charge.</p> <p><i>Cible : partage d'un devis « type » conçu avec les professionnels avant l'été.</i></p>	<p>Juillet 2024</p>
<p>3</p>	<p>Les pièces justificatives à transmettre par les professionnels de l'automobile pour obtenir le remboursement des aides en faveur des véhicules peu polluants seront simplifiées (360 000 demandes en 2023).</p> <p><i>Cible : simplification des demandes à partir de fin 2024.</i></p>	<p>Fin 2024</p>
<p>4</p>	<p>Les ménages, copropriétés ou entreprises pourront déroger à un plan local d'urbanisme (PLU) pour installer un système de production d'énergie renouvelable en toiture.</p> <p><i>Cible : mise en œuvre de plusieurs milliers de projets d'ici 2027.</i></p>	<p>Courant 2025</p>
<p>5</p>	<p>La mise en œuvre des compensations des atteintes à la biodiversité, notamment par la mise en place des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR) sera facilitée.</p> <p><i>Cible : meilleure anticipation des enjeux de compensation, afin de mieux les planifier et que leur mise en œuvre ne soit pas bloquante pour les porteurs de projets et meilleure conciliation de l'aménagement du territoire avec les enjeux de protection de la biodiversité.</i></p>	<p>Septembre 2024</p>

2. # SIMPLIFIER ET DEMATERIALISER LES DEMARCHES DES USAGERS

<p>6</p>	<p>40 000 usagers professionnels de la mer disposeront de l'Espace numérique maritime, regroupant toutes leurs démarches, en les simplifiant et en évitant de devoir toujours ressaisir les mêmes informations.</p>	<p>Fin 2025</p>
----------	--	-----------------

	<p>Cible : amélioration de la plateforme lancée en 2024 jusqu'à fin 2025 pour atteindre 50% des demandes de titre en ligne, 95% des demandes de rendez-vous santé en ligne, satisfaction usagers de 80%.</p>	
7	<p>L'activité des marins et des armateurs sera facilitée en simplifiant les normes relatives à la sécurité et la conception des navires, en simplifiant les démarches d'aptitude médicale des gens de mer et en renforçant l'attractivité du pavillon français.</p> <p>Cible : publication des textes concernés en 2025.</p>	Fin 2025
8	<p>Les 10 000 demandes par an d'homologation de véhicules seront traitées de manière dématérialisée.</p> <p>Cible : 50% de demandes dématérialisées fin 2025, correspondant à 7 000 heures de travail économisées pour les agents.</p>	Fin 2025
9	<p>Les 10 000 déclarations par an « Installations, ouvrages, travaux et activités » seront simplifiées pour mieux guider les usagers dans leur dossier.</p> <p>Cible : déploiement du nouveau formulaire « prélèvements » fin 2025 et dématérialisation des déclarations d'intérêt général en 2026 et des modifications d'autorisation environnementale fin 2024.</p>	2024 - 2026

3. # SIMPLIFIER EN CONTINU AVEC LES AGENTS

10	<p>Des pistes de simplification seront identifiées, au plus près du terrain, par une démarche d'écoute des agents des DREAL et des DDT.</p> <p>Cible : renouvellement du portefeuille d'actions de simplification à fin 2024.</p>	Fin 2024
----	---	----------

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1. # UNE JUSTICE CLAIRE ET ACCESSIBLE

1	<p>Un kit d'information, accessible par un QR code figurant par exemple sur la convocation ou sur une affiche en point justice ou France service, sera diffusé auprès des justiciables : la documentation accessible permettra de sensibiliser sur le bon déroulement des procédures.</p> <p>Cette mesure s'appuie sur une bonne pratique existant déjà en juridiction pour les expulsions locatives.</p> <p><i>Cible : déploiement dans l'ensemble des juridictions.</i></p>	Fin 2024
2	<p>Des services d'accueil unique du justiciable (SAUJ) seront déployés au plus près des usagers pour leur apporter une information personnalisée et de proximité. Le justiciable disposera ainsi d'un nouveau lieu pour s'informer sur ses droits et sur les procédures, suivre le traitement de ses affaires, et engager des formalités et démarches.</p> <p><i>Cible : déploiement d'un SAUJ dans chacune des 36 cours d'appel.</i></p>	Début 2025
3	<p>Les écrits administratifs du ministère de la justice à destination des justiciables seront simplifiés et clarifiés (courriers fréquents, convocations, etc.), en priorisant les travaux par l'interrogation d'un panel d'usagers.</p> <p><i>Cible : amélioration de la compréhension des usagers des communications qui leurs sont adressées.</i></p>	Fin 2024
4	<p>Les justiciables et auxiliaires de justice seront convoqués à l'audience en horaires différenciés pour les audiences pénales et civiles, ainsi que dans les services d'accueil transversaux.</p> <p><i>Cible : maîtrise renforcée du temps d'audience et moindre attente des justiciables.</i></p>	Juillet 2024

2. # SIMPLIFIER LES PROCÉDURES

5	<p>L'accès à l'aide juridictionnelle (AJ) sera simplifié par la poursuite des travaux de dématérialisation et la suppression de certaines pièces justificatives.</p> <p><i>Cible : refonte de la plateforme numérique actuelle en 2024 et amélioration de la satisfaction des usagers.</i></p>	Fin 2024
6	<p>Le rappel de convocation par SMS sera généralisé et le service MonSuiviJustice étendu.</p>	2025

Cible : baisse du taux de probationnaires absents et non excusés à moins de 30% et le nombre de significations et de notifications de décisions au pénal.

3. # SIMPLIFIER LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

7	<p>Chaque personne détenue aura un dossier professionnel dématérialisé, restant accessible via un coffre-fort numérique après la sortie de détention.</p> <p>Cible : amélioration de la réinsertion professionnelle des détenus.</p>	Fin 2025
8	<p>La procédure de signature des contrats et avenants sera dématérialisée de bout-en-bout pour les 10 000 agents contractuels du ministère, avec une production en masse et automatisée des avenants aux contrats.</p> <p>Cible : réduction des délais pour les agents et allègement de la charge de travail des gestionnaires.</p>	Fin 2024
9	<p>Les administrations pourront signaler des faits à la justice de manière dématérialisée via l'outil « Infoparquet » et disposeront automatiquement d'une information sur l'état de la procédure.</p> <p>Cible : accès instantané des administrations sur l'état d'une procédure fin 2025.</p>	Fin 2025
10	<p>Un outil de sélection et de désignation des experts judiciaires permettra d'améliorer la qualité des expertises et de réduire la durée de procédure, jusqu'à 12 mois dans certains cas.</p> <p>Cible : taux de refus des missions par les experts inférieur à 40%.</p>	Fin 2024
11	<p>Le déroulé et le suivi des audiences sera fluidifié par l'expérimentation d'une solution de dématérialisation de la gestion des audiences.</p> <p>Cible : expérimentation de la gestion dématérialisée des audiences prévue au 2^{ème} semestre 2024.</p>	2025
12	<p>Les agents en télétravail auront à leur disposition des tiers-lieux, afin de rompre le sentiment d'isolement, de télétravailler dans de bonnes conditions, et dans la perspective des Jeux olympiques qui engendreront des difficultés à se rendre sur son lieu de travail.</p> <p>Cible : accueil des agents à partir de juillet 2024 sur des sites justice ou interministériels identifiés.</p>	Juin 2024

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

1. # AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE RENDU AUX FRANÇAIS DE L'ETRANGER

1	<p>Le renouvellement des passeports à distance permettra aux Français de l'étranger à terme de réaliser cette démarche de façon sécurisée et sans se déplacer au consulat.</p> <p>Cible : expérimentation du service au Canada et au Portugal, puis extension éventuelle à d'autres pays à partir de 2025 en fonction des résultats de l'expérimentation (évaluation prévue en novembre 2024) et sur accord des ministères parties prenantes.</p>	Novembre 2024 (évaluation de l'expérimentation)
2	<p>Près de 3 millions de Français de l'étranger pourront payer à distance les droits de chancelleries (pour les titres d'identité et de voyage, laissez-passer) et ainsi limiter le temps passé aux guichets consulaires.</p> <p>Cible : autorisation du paiement par timbre électronique des droits de chancellerie à l'issue de l'expérimentation actuellement menée au Canada et au Portugal.</p>	2025
3	<p>La certification de l'identité numérique pour les Français de l'étranger détenteurs d'une CNle sera développée, en lien avec France Identité, pour réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'alors une comparution personnelle de l'utilisateur au consulat.</p> <p>Cible : extension des avantages de l'identité numérique (vote par procuration, vote par internet, renouvellement de passeports, etc.) aux Français de l'étranger.</p>	Début 2025
4	<p>L'accompagnement téléphonique des Français de l'étranger, se poursuivra pour une couverture à tous les pays fin 2025 grâce au service France Consulaire.</p> <p>Cible : extension à l'ensemble des pays de la possibilité de joindre le service France Consulaire (déjà accessible dans 57 pays) et ainsi de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un téléconseiller.</p>	Fin 2025
5	<p>La remise des titres de voyage aux Français présents dans les plus petites circonscriptions consulaires sera facilitée grâce à la levée des obstacles réglementaires.</p> <p>Cible : habilitation des plus petites ambassades et les postes consulaires d'influence à remettre directement les titres de voyage pour éviter aux Français des déplacements dans un pays voisin.</p>	Fin 2024

2. # SIMPLIFIER LA VIE DES AGENTS EN OFFRANT DES OUTILS ET UN ACCOMPAGNEMENT MIEUX ADAPTE A LEUR PROFIL ET LEURS MISSIONS

6	<p>Les 14 000 agents du ministère bénéficieront d'une relation agent-administration simplifiée grâce à la réduction drastique du nombre de formulaires internes et la mutualisation des informations utiles à différents services.</p> <p>Cible : réduction de 50% du nombre de formulaires internes grâce à l'application de l'approche par « moments de vie » à l'accompagnement des agents.</p>	Premier trimestre 2025
7	<p>Les agents du ministère bénéficieront d'une plateforme médicale pour concentrer et simplifier les démarches liées aux nouvelles affectations vers et au retour de l'étranger.</p> <p>Cible : regroupement en un seul RDV au sein d'un même centre pour les examens médicaux exigés avant le départ en mission des agents (vaccination, examens biologiques, etc.).</p>	Premier trimestre 2025
8	<p>Chaque agent bénéficiera d'un interlocuteur unique au sein de la DRH pour le conseiller et construire avec lui son parcours professionnel.</p> <p>Cible : extension à toutes les catégories d'agents du conseiller parcours RH unique dès septembre 2024.</p>	Septembre 2024
9	<p>Une nouvelle application de partage des notes diplomatiques sera mise en œuvre avec des fonctionnalités facilitant le travail d'analyse des agents et la circulation de l'information dans un cadre sécurisé.</p> <p>Cible : déploiement d'un nouvel outil de partage et de valorisation des analyses diplomatiques au bénéfice de l'ensemble du réseau diplomatique et de son efficacité.</p>	2ème trimestre 2025

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

1. # SIMPLIFIER LA VIE DES CHERCHEURS ET SECURISER LE RECOURS AU CIR

1	<p>Les pièces justificatives pour le remboursement forfaitaire des repas en mission seront supprimées pour simplifier la vie des chercheurs et des gestionnaires administratifs.</p> <p><i>Cible : suppression de pièces justificatives inutiles et d'heures de traitement administratif.</i></p>	Fin 2024 (si mise en œuvre avant l'été 2024)
2	<p>Les démarches d'instruction des agréments CIR seront simplifiées pour les entreprises qui y ont recours et les délais de traitement par l'administration seront réduits.</p> <p><i>Cible : réduction du délai moyen de délivrance des agréments CIR de 11 à 6 mois d'ici 2027, avec pour objectif que deux tiers des demandes soient traités en moins de 6 mois d'ici 2025.</i></p>	Fin 2024
3	<p>Les contrôles fiscaux du CIR seront optimisés et les délais afférents seront réduits, en réduisant tant les délais liés à l'expertise scientifique éventuelle que ceux liés aux traitements par les services fiscaux.</p> <p><i>Cible : audit de toute la procédure de contrôle en 2024 ; révision du protocole tripartite DGFIP/DGRI/DGE.</i></p>	1er semestre 2025

2. # MIEUX ACCOMPAGNER LES ETUDIANTS

4	<p>Les frais de dossier demandés au dépôt du dossier social étudiant, notamment pour près de 700 000 boursiers, seront supprimés pour diminuer les frais à la charge des étudiants, faciliter le dépôt du dossier et lutter contre le non-recours aux aides</p> <p><i>Cible : mise en œuvre dès mars 2024 ; évaluation du nombre de dossiers déposés en septembre 2024.</i></p>	Septembre 2024
5	<p>Un guichet unique pour les services étudiants sera mis en place pour faciliter les démarches en ligne des étudiants, dont près de 2,5 millions utilisent déjà aujourd'hui les services en ligne des Crous, ainsi que le travail des agents qui examinent les dossiers : ce nouveau portail intégrera le portail des bourses et des aides étudiantes, ainsi qu'un module logement.</p> <p><i>Cible : développements SI jusqu'en fin d'année 2024.</i></p>	Mars 2025
7	<p>Un guide à destination des élèves de terminale sera largement diffusé, notamment via Parcoursup, pour faciliter leur entrée dans l'enseignement supérieur et réduire l'appréhension liée à cette période de changement.</p>	Avril 2024

Cible : envoi du guide à tous les lycéens de Terminale ainsi qu'à leurs parents.

3. # SIMPLIFIER LES MODALITES D'ORGANISATION INTERNES

8

Pour simplifier le fonctionnement des établissements, la possibilité de **vote électronique pour les élections des représentants des personnels** et des usagers aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et au CNESER sera pérennisée.

Cible : rationalisation et simplification du processus des scrutins au sein des EPSCP afin de réduire la charge de travail pour le personnel chargé de l'organisation et les risques de recours ; élections au CNESER : libération des établissements de l'obligation d'organiser localement un scrutin national – facilitation du vote de tous les personnels et des 2100 grands électeurs du collège étudiant

Automne 2024 pour les EPSCP (publication du décret)

Hiver 2024-2025 pour le collège étudiant du CNESER

2026-2027 pour le vote des personnels au CNESER

9

Le **cadre d'organisation des établissements d'enseignement supérieur sera simplifié** en étendant les possibilités d'expérimentation mises en place depuis 2018 pour permettre aux établissements de proposer des modalités d'organisation plus efficaces au regard de leurs besoins (acte 2 de l'autonomie des universités).

Cible : rédaction du projet de loi en automne 2024 et concertation en automne-hiver 2024-2025.

Automne 2024

1. # FACILITER LES DEMARCHES DES JEUNES

<p>1</p>	<p>La présentation de l'attestation « Journée défense et citoyenneté » ne sera plus nécessaire pour faciliter les démarches administratives de 800 000 jeunes chaque année (permis de conduire, examens, concours de la fonction publique) puisque l'information est disponible dans l'API Service National.</p> <p><i>Cible : identification des cas d'usage administratifs où l'attestation JDC est demandée en 2024 pour à terme réduire la charge administrative.</i></p>	<p>Mise en œuvre dès 2024 pour les jeunes de moins de 25 ans passant le permis de conduire</p> <p>Extension à conduire pour d'autres démarches</p>
<p>2</p>	<p>L'indemnisation des frais de transport des jeunes appelés à participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC) sera simplifiée par la mise en place d'un virement bancaire au lieu des lettres chèque de 10 ou 20€ actuelles (500 000 jeunes concernés).</p> <p><i>Cible : facilitation du recouvrement de la somme par les jeunes et limiter la charge administrative pesant sur eux.</i></p>	<p>Fin 2025</p>

2. # FACILITER LE RECRUTEMENT

<p>3</p>	<p>La procédure de recrutement des jeunes en contrat Armées-Jeunesse (CAJ) sera simplifiée et accélérée de 3 à 2 mois avec la mise en place d'une procédure de recrutement contractuel classique, ce qui facilitera le recours à ces contrats par les employeurs.</p> <p><i>Cible : réduction du délai de recrutement de 3 à 2 mois et un impact positif sur l'emploi des jeunes sur l'ensemble du territoire.</i></p>	<p>Septembre 2024</p>
<p>4</p>	<p>L'accès à la réserve sera simplifié pour près de 8 000 personnes en adaptant l'évaluation médicale aux conditions d'exercice pour faciliter le recrutement de candidats à un engagement initial dans la réserve opérationnelle sur les emplois sédentaires et contribuer à l'objectif de doublement des effectifs de la réserve.</p> <p><i>Cible : expérimentation commune au ministère de l'intérieur et au ministère des armées est lancée du 2 avril 2024 au 16 juin 2024.</i></p>	<p>Bilan de l'expérimentation en septembre 2024</p>
<p>5</p>	<p>La procédure de recrutement des volontaires en service civique sera simplifiée pour permettre à davantage de jeunes, avec ou sans diplôme, de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de</p>	<p>Janvier 2025</p>

<p>handicap), de découvrir les Armées, au plus près de chez eux, pendant 6 à 12 mois. Chaque unité des armées (régiment, base aérienne, base navale...) pourra employer des volontaires services civiques à partir du numéro SIRET de son armée de rattachement.</p> <p>Cible : augmentation de 30-40 recrutements actuellement à 200 à horizon 2026.</p>	
--	--

3. # SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES AGENTS

<p>6 La délivrance de la Carte du combattant et du Titre de reconnaissance de la nation sera automatisée pour 12 000 personnels par an, de retour d'opération, lorsque les critères sont remplis, afin d'accélérer la procédure et de lutter contre le non-recours.</p> <p>Cible : simplification de l'accès à l'offre de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) et lutte contre le non-recours.</p>	<p>Fin d'année 2024</p>
<p>7 La procédure d'homologation des blessures de guerre sera automatisée pour les militaires blessés physiquement par l'ennemi et rapatriés sanitaires d'un théâtre d'opération : cette mesure bénéficiera à près de 5 000 militaires déployés chaque année en opération extérieure (OPEX) pour alléger la charge administrative des blessés et des familles.</p> <p>Cible : gain de temps de 6 à 18 mois pour les intéressés et réduire la charge administrative.</p>	<p>Septembre 2024</p>
<p>8 L'implantation locale des familles liée aux obligations de mobilités des militaires sera facilitée à travers la mise en place d'un réseau social dédié « Famille des Armées », diffusant une information fiable et des ressources accessibles aux familles de militaires.</p> <p>Cible : objectif de 50 000 membres en 2025 contre 8 000 membres en avril 2024.</p>	<p>Fin d'année 2025</p>
<p>9 Des espaces "NOMAD" de coworking seront mis à disposition des personnels du Ministère, ainsi qu'un outil de réservation en ligne à Paris et dans 21 départements, pour faciliter le travail déporté.</p> <p>Cible : ouverture au bénéfice de 270 000 militaires et civils, ainsi que le réseau associatif des familles de militaires.</p>	<p>26 espaces déployés dans toute la France à l'été 2024</p>
<p>10 L'IA déconnectée et embarquée sera mise à disposition de nos soldats avec une application hors-ligne de traduction automatique couvrant 19 langues fonctionnant de manière totalement sécurisée.</p> <p>Cible : intégration au profit des militaires déployés en opération.</p>	<p>Disponible dès à présent</p>

<p>11</p>	<p>La mobilité professionnelle imposée aux militaires en mutation sera mieux accompagnée en allégeant la charge administrative et financière qui pèse sur eux.</p> <p><i>Cible : amélioration de l'accompagnement de 15 000 personnels mutés chaque année.</i></p>	<p>2025</p>
<p>12</p>	<p>L'accès aux prestations de l'action sociale des armées (IGESA) sera dématérialisé et simplifié (e-social des armées).</p> <p><i>Cible : accès simplifié à leurs droits pour 14 000 bénéficiaires de ces prestations ministérielles chaque année.</i></p>	<p>2024</p>

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

1. # SIMPLIFIER L'ACCES AUX PRATIQUES SPORTIVES

<p>1</p>	<p>L'accès au Pass'Sport sera facilité pour les 6 millions de jeunes éligibles et pour les clubs sportifs en simplifiant le parcours utilisateurs : faciliter le contrôle de son éligibilité et la récupération de son code individuel pour les familles et accélérer la demande de remboursement pour les clubs grâce à un QR code.</p> <p>Cible : <i>augmentation du nombre de bénéficiaires et du taux de recours dès janvier 2025.</i></p>	<p>Juin 2024</p>
<p>2</p>	<p>Les offres de formations et d'emplois aux métiers du sport seront plus lisibles et accessibles grâce au développement d'un guichet unique, qui facilitera la vie des demandeurs d'emploi, des employeurs (souvent des bénévoles) et des services de l'État.</p> <p>Cible : <i>lancement du portail unique en septembre 2024 pour permettre à tous d'accéder à une offre lisible des formations.</i></p>	<p>Fin 2024</p>

2. # SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LE FINANCEMENT DE LEURS PROJETS

<p>3</p>	<p>L'accès aux financements de l'Agence nationale du sport en faveur des clubs sportifs et associations socio-sportives et des collectivités territoriales sera facilité grâce à la mutualisation des enveloppes de crédits déconcentrés de l'Agence nationale du sport, permettant de réduire le nombre d'appels à projets et d'accroître leur visibilité. Les préfets disposeront de plus de latitude et de capacité d'adaptation dans le déploiement des politiques publiques selon les besoins et les réalités territoriales.</p> <p>Cible : <i>mutualisation des crédits déconcentrés de l'ANS à titre expérimental dès 2024 sur les axes 1 et 2 du plan 5000 équipements- Génération 2024 pour la région Ile-de-France et les territoires ultra-marins. En 2025, mutualisation de nouvelles enveloppes liées aux politiques publiques telles la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, les savoirs sportifs fondamentaux, la promotion du sport-santé, etc.</i></p>	<p>2025</p>
<p>4</p>	<p>Le nombre d'appels à projets de l'agence nationale du sport sera diminué pour simplifier et faciliter l'accès des porteurs de projet aux dispositifs de l'Agence en assurant une meilleure lisibilité et visibilité de son action.</p> <p>Cible : <i>suppression dès 2024 de l'organisation de l'appel à projets national « Formation des enseignants à l'aisance aquatique ».</i></p>	<p>2025</p>

	<i>En 2025, diminution du nombre d'appels à projets nationaux et inclusion des soutiens dans d'autres enveloppes de crédits de l'agence.</i>	
5	<p>Les délais de traitement des demandes d'enregistrement de diplômes permettant l'encadrement des activités physiques et sportives seront raccourcis, en supprimant l'étape de l'avis sécuritaire instruit par la Direction des sports.</p> <p>Cible : accélération des délais de traitement dès 2025.</p>	2025
6	<p>La composition du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) sera simplifiée pour laisser plus de souplesse sur la qualité des membres et les consultations préalables à prévoir pour mieux sécuriser la procédure pour l'utilisateur et alléger le travail des services déconcentrés, notamment en diminuant le risque contentieux.</p> <p>Cible : réduction des délais de procédure et diminution du risque de contentieux.</p>	2025
7	<p>L'avis du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) pour les décisions administratives d'injonction de cesser d'exercer visant à mettre à l'écart les personnes responsables de manquements graves à la sécurité des pratiquants sera supprimé pour accélérer la mise en sécurité des pratiquants.</p> <p>Cible : réduction des délais de procédure.</p>	2025

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

1. # AMELIORER LE QUOTIDIEN DES AGRICULTEURS

1	<p>Les modalités du congé paternité seront adaptées aux conditions de travail spécifiques des agriculteurs non-salariés afin que ces derniers puissent effectivement en bénéficier.</p> <p>Cible : amélioration du quotidien des agriculteurs.</p>	<p>Dès 2024 (décret n° 2024-369 du 22 avril 2024)</p>
---	--	---

2. # SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES AGRICULTEURS

2	<p>Les acteurs agricoles seront accompagnés dans leurs démarches d'installation, d'émergence et de transmission grâce à la création dans chaque département de France Services Agriculture (FSA), service unique à leur destination.</p> <p>Cible : simplification des parcours d'installation de nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.</p>	<p>Ouverture du service en 2025</p>
3	<p>La charge liée au contrôle du fonctionnement des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) par les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) sera allégée et les pièces demandées harmonisées.</p> <p>Cible : moindre charge de contrôle, pour les agents et les GAEC, en tenant compte des progrès constatés « au dernier kilomètre ».</p>	<p>Eté 2024</p>
4	<p>Les démarches des agriculteurs (demandes d'aides, autres démarches administratives...) seront simplifiées grâce à la mise en place d'un identifiant numérique unique.</p> <p>Cible : optimisation du parcours usager des agriculteurs dans leurs démarches administratives.</p>	<p>Investigation engagée avec la DINUM</p>
5	<p>Les documents d'accompagnement de bovins (passeport bovin, attestation sanitaire à délivrance anticipée) seront dématérialisés pour 171 000 éleveurs.</p> <p>Cible : fluidification des relations commerciales et sécurisation des mouvements d'animaux, tout en les simplifiant pour les usagers et pour les agents.</p>	<p>De l'été 2024 à 2026</p>
6	<p>Les agriculteurs pourront accéder aux informations réglementaires, sur les procédures et les aides existantes via une plateforme numérique, qui simplifiera les demandes des usagers, en particulier pour les nouveaux agriculteurs.</p>	<p>2026</p>

Cible : *facilitation de l'information et gain de temps pour les exploitants agricoles.*

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES

1. # FACILITER L'ACCES AUX DROITS

1	<p>La carte mobilité inclusion (CMI) sera délivrée de façon automatisée à un public plus étendu afin de simplifier les demandes de près de 850 000 bénéficiaires.</p> <p><i>Cible : amélioration de l'accès à leurs droits pour des publics vulnérables en simplifiant les conditions d'obtention.</i></p>	2025
2	<p>Un rendez-vous sera proposé systématiquement à toutes les personnes qui déposent pour la première fois un dossier MDPH pour mieux les accompagner.</p> <p><i>Cible : renforcement du rôle d'accompagnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et des maisons départementales de l'autonomie (MDA).</i></p>	2024
3	<p>Un formulaire simplifié sera mis en place pour les MDPH afin de faciliter les demandes de renouvellement de droits.</p> <p><i>Cible : meilleur accès des personnes à leurs droits.</i></p>	2025

2. # REDONNER DU TEMPS MEDICAL

4	<p>Des campagnes de sensibilisation seront menées, afin de limiter les demandes de certificats médicaux inutiles, libérer du temps médical pour le médecin et simplifier le parcours patient.</p> <p><i>Cible : optimisation du temps des soignants en sensibilisant administrations, acteurs locaux, médecins, éducation nationale, parents.</i></p>	Eté 2024
5	<p>Le suivi médical des résidents d'EHPAD et des patients en affection de longue durée (ALD) sera renforcé en facilitant la désignation d'un médecin traitant</p> <p><i>Cible : maillage territorial de l'offre de soins au plus près des résidents d'EHPAD et des patients en affection de longue durée (ALD).</i></p>	2024

3. # OPTIMISER LE TEMPS DES PROFESSIONNELS

6	<p>L'efficacité des contrôles et inspections dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sera renforcée en redéployant du temps d'inspection.</p>	2025
---	--	------

	<p>Cible : <i>amélioration de la performance des contrôles et protection des publics vulnérables accueillis en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)</i></p>	
7	<p>La transmission du rapport annuel de l'activité de sous-traitance de préparation magistrale de médicaments vétérinaires à l'ANSES ne sera plus faite systématiquement mais sur demande du directeur.</p> <p>Cible : <i>simplification des démarches pour les entreprises sous-traitantes.</i></p>	2025
8	<p>Le site du code du travail numérique sera rendu plus simple pour les utilisateurs, grâce à l'intelligence artificielle (IA).</p> <p>Cible : <i>meilleur accès au droit du travail, contribuant à renforcer son appropriation et son respect.</i></p>	2025